

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: AVENANT N°1 AU MARCHE D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU PROGICIEL CENTRAL PARC DÉCISION N° DM-20-115 EN DATE DU 08 JUIN 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° AU-19-014 en date du 9 janvier 2019 relative à la passation d'un marché initial d'assistance et de maintenance du progiciel Central Parc ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer l'assistance et la maintenance du progiciel Central Parc avec l'acquisition de l'assistance et de la maintenance des progiciels As-tech stock/achat, Opus services, As-tech travaux et As-tech pilotage;

CONSIDÉRANT la proposition de la société AS-TECH de signer un avenant au contrat d'assistance et de maintenance du progiciel Central Parc ;

DÉCIDE

DE SIGNER avec la société AS-TECH – 1280 avenue des platanes – Future Building II 34970 BOIRARGUES-LATTES représentée par son Président Monsieur Laurent FIGIEL, l'avenant n°1 au contrat d'assistance et de maintenance du progiciel Central Parc.

Le montant annuel de cet avenant s'élève à 5084,50 euros HT (cinq mille quatre-vingt quatre euros et cinquante centimes) Il prendra effet 1 an après la période de garantie, soit le 1^{er} avril 2021.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200608-Imc1H7297H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/06/2020

Date de Publication: 08/06/2020